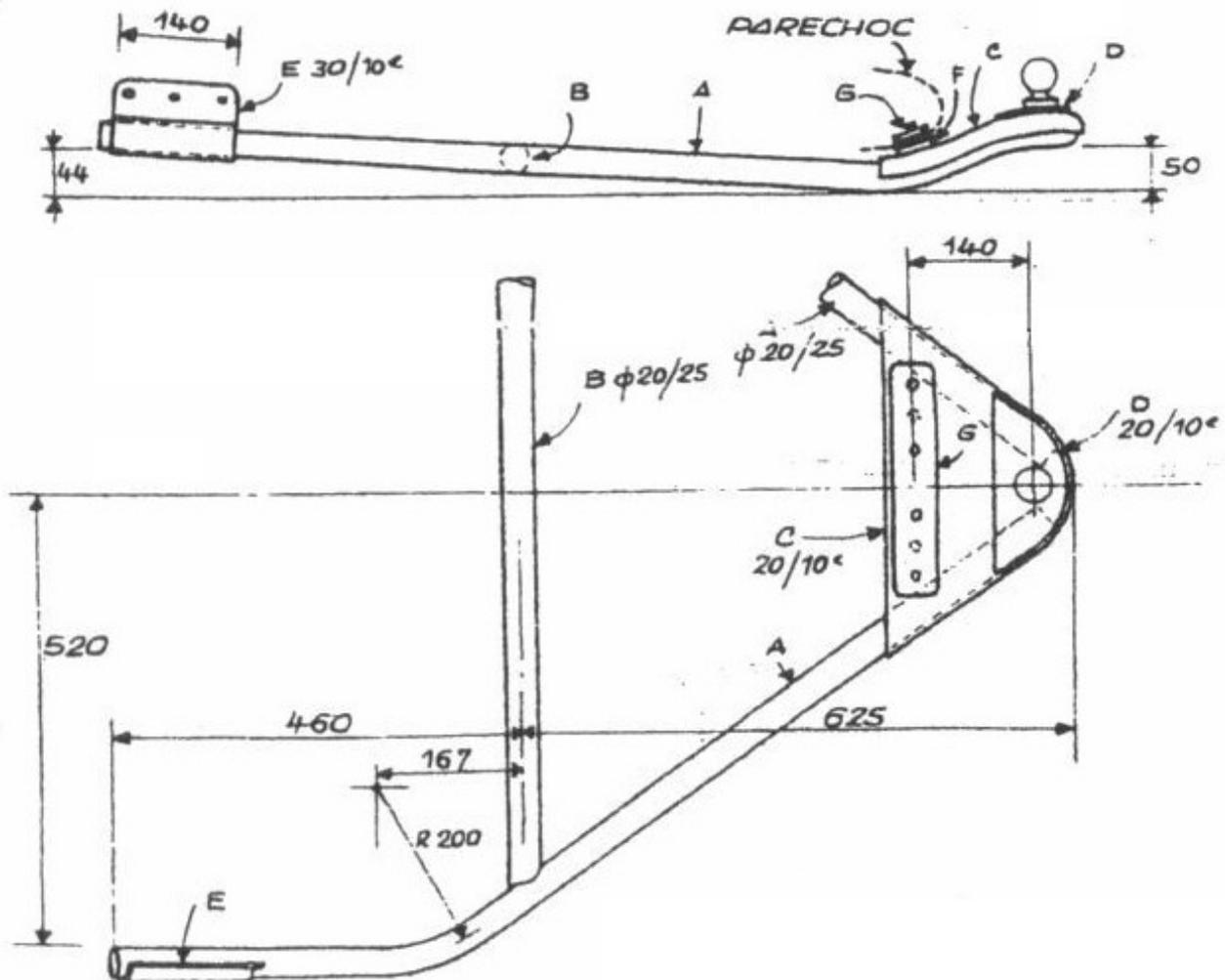


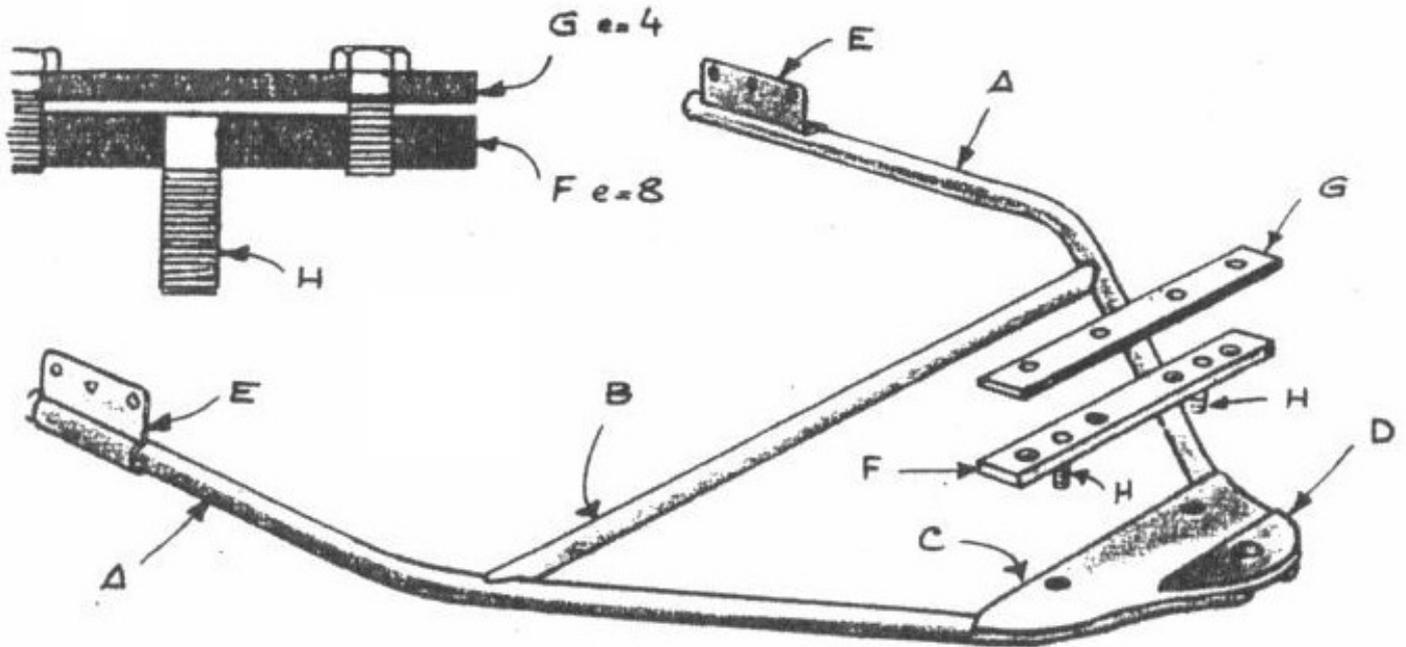
Attache de remorque pour Dyna Z

Le dispositif d'attelage est réalisé en tube d'acier étiré sans soudure de 20/25 et en tôle de 20 à 25/10 d'épaisseur. Il comporte deux longerons A formés par deux tubes cintrés en plusieurs endroits. Un seul contre est fait dans le plan horizontal selon un rayon de 200 mm. Dans le plan vertical, chaque tube est contrecoudé à l'extrémité qui doit se trouver vers l'arrière de manière à épouser la forme du pare-choc. Les deux longerons sont reliés l'un à l'autre par une entretoise B et une plaque C. L'entretoise B se trouve un peu en avant des cintres de 200 mm de rayon, à 625 mm de l'arrière. Elle est assemblée sur les tubes A par une soudure continue. La plaque C est découpée dans la tôle de 20 à 25/10 d'épaisseur. Elle a une forme à peu près triangulaire avec un angle arrondi. On lui donne la forme cintrée des tubes A sur lesquels elle doit s'appliquer exactement. Les bords sont bombés au marteau pour épouser la forme arrondie des tubes sur lesquels elle est soudée par un cordon continu ou par des points assez longs régulièrement espacés.

Un renfort D, également en tôle de 20/10, est soudé sur la tôle C à l'endroit qui doit recevoir la rotule d'attelage. L'ensemble des deux tôles est percé au diamètre de la queue de la rotule qui est fixée par écrou et contre-écrou. La fixation sur la voiture est assurée par deux plaques E soudées à l'extrémité libre des tubes A. Le bord inférieur de ces plaques est arrondi pour épouser la forme des tubes et la jonction est assurée par un cordon de soudure continue. Chaque plaque est percée de trois trous de 6,5 mm qui permettent sa fixation sur le bord inférieur du passage de roue et la patte d'ancrage de la voiture. Les boulons de fixation ont 6 mm de diamètre et comportent une partie lisse de la longueur voulue. Ils doivent obligatoirement être en acier traité. Bien entendu des rondelles Grower doivent être prévues, ou des contre-écrous. Les plaques qui viennent d'être décrites peuvent être utilisées sur les châssis jusqu'au n° 13860. A partir de ce numéro, les tubes A devront être légèrement allongés et les plaques E n'auront que deux trous.



La partie arrière du support d'attelage est fixée sous le pare-chocs par deux pièces F et G en fer plat de 50 x 8 et 50 x 4. Les deux pièces sont percées ensemble de 4 trous régulièrement espacés. Dans la plaque G, ces trous sont réalisés à 10,5. Dans la plaque F, ils sont taraudés à 10 x 150. Cette plaque est en outre percée de deux autres trous de 10 mm qui sont largement fraisés sur le dessus. Deux goujons filetés H sont engagés dans ces trous et soudés dans les fraises. La plaque C du support d'attelage est percée de deux trous permettant le passage des goujons H. Le pare-chocs démonté est percé selon les quatre trous de la plaque G, qui est placée à l'intérieur. La plaque F se trouve à l'extérieur, sous le pare-chocs. Ce dernier est serré par quatre boulons qui se vissent dans la plaque F. Le montage du support d'attelage se fait simplement en boulonnant les plaques E sous la voiture et la tôle C sur les deux goujons H. L'ensemble est protégé par deux couches de noir à châssis.



Le poids de la remorque ne doit pas dépasser 400 kg et sa vitesse doit être limitée à 80 km/h.